

plus grand bien, crut devoir offrir sa démission, mais le pape a refusé d'accepter la résiliation de ses fonctions; il reste donc, mais comme il s'est déclaré solidaire des autres évêques portugais, on s'attend à ce qu'il soit banni de son diocèse.

Le gouvernement a traduit les évêques devant les tribunaux sous prétexte qu'en défendant la formation des cultuelles ils ont enfreint un article de la loi de Séparation. Le plan du gouvernement est de faire payer aux prélats une forte amende, car il espère qu'ils reculeront devant la prison. Mais une lettre très vigoureuse et très apostolique de MgrVieira de Mattos, évêque de Guarda, au ministre de la Justice et reproduite dans la *Croix* du 22 mai, montre qu'ils sont prêts à tout souffrir :

“ Vous pourrez même, écrit l'évêque exilé, si vous le jugez à propos, rétablir la peine de mort pour punir nos crimes, surtout ce crime affreux des évêques qui refusent de trahir leurs serments de fidélité à la Chaire de Rome, rien ne me fera reculer. Pour mieux définir ma situation, qu'on me permette de me servir des paroles d'un grand évêque français... “Pour m'empêcher de parler lorsque le devoir m'y oblige, il faudra m'arracher la langue; pour m'empêcher d'écrire, il faudra me couper la main; tant qu'il me restera des pieds, je m'en servirai, ne serait-ce que pour aller en avant, afin de montrer aux fidèles le chemin de l'honneur et du devoir. ”

Ces déclarations, réconfortantes pour les catholiques portugais, finiront par donner à réfléchir aux ministres jacobins.

En attendant, le 22 mai, la Chambre des députés a adopté, par 50 voix contre 45, la suppression de la légation du Portugal auprès du Vatican.

C'est une faible, très faible majorité qui consacre ainsi une fois de plus l'apostasie officielle du Portugal. Jusqu'ici, les dirigeants portugais affectaient par moments de ménager le